

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Organe de l'Archevêché et de toute la Province Ecclésiastique
de Saint-Boniface

Paraissant le Mardi de Chaque Semaine.

VOL. II.

14 AVRIL, 1903.

No. 15

SOMMAIRE:—Nos Réclamations Scolaires. Mission de Saint-Adélar.
Voix de la Colonie. Localités à Coloniser. Candidats Catho-
liques. Encore le Drapeau. Statistiques. Un Bouquet de Trois
Belles Roses. Note. Aux Prières. Ding! Dang!

Nos Reclamations Scolaires

(Mandement de Mgr l'Archevêque du 19 mars 1902)

Nous croyons opportun en ce moment de faire connaître la nature de ces réclamations.

“Ce que nous réclamons en ce moment au nom du droit naturel aussi bien qu'au nom de la constitution du pays, c'est la restauration des droits scolaires violés en 1890. Nous demandons d'abord:

“ 1o.—*Le contrôle de nos écoles*, c'est-à-dire, pour parler comme le Pape lui-même, ‘la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique.’ Nous acceptons volontiers, dès maintenant, les programmes d'études des écoles publiques.

“ La loi modifiée selon nos justes demandes enlèverait d'un côté à nos commissaires catholiques la crainte de perdre l'octroi en agis-

sant contrairement à la loi, — ce que la conscience catholique leur demande pourtant parfois, et ce que plusieurs n'osent faire — et de l'autre côté, elle nous protégerait contre le mauvais vouloir de certains commissaires non-catholiques.

“ 2o.—Nous demandons, en second lieu, le droit de retenir les services de maîtres ou maîtresses catholiques, mêmes dans les centres mixtes, et même s'ils portent un costume religieux. On connaît la restriction odieuse décrétée, à tort ou à raison, au nom de la loi, par les commissaires d'écoles de Winnipeg.

“ 3o.—En troisième lieu, nous réclamons le droit à des livres catholiques d'histoire, de géographie et de lecture, tout comme avant la loi de 1890 ; car seuls, ces livres peuvent être approuvés par les évêques, selon ce que demande le Pape d'après ses paroles déjà citées.

“ Il est vrai que l'“Advisory Board” de Winnipeg a approuvé des livres de lecture manuscrits, en anglais et en français, qui seront imprimés bientôt, mais il a fallu les mutiler en retranchant plusieurs leçons trop catholiques, et toujours à cause du principe faux et inadmissible pour des catholiques, que tout doit être neutre, non-confessionnel (*non-sectarian*) dans l'école.

“ 4o.—En quatrième lieu, nous réclamons la liberté complète de l'enseignement et des exercices religieux, celle aussi, de mettre et de garder le crucifix aux murs de nos écoles.

“ Il est vrai que la formule de serment concernant l'enseignement et les exercices religieux a été modifiée de façon à ne pas gêner autant la conscience des maîtres et maîtresses catholiques ; mais il y a encore dans la loi une restriction odieuse et incompatible avec la conscience catholique qui ne peut pas l'accepter.

“ Dieu sait les ennuis qui nous sont suscités à ce sujet, même par des commissaires catholiques trop zélés ou trop craintifs !

“ Voilà, N. T. C. F., ce que nous devons réclamer fermement, et c'est bien là, ce *beaucoup plus*, dont parle le Souverain Pontife.

Ayons confiance que la constitution du pays, telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique, aura enfin son plein effet.

“ Mais en attendant que ces droits nous soient rendus, nous devons redoubler de zèle pour les écoles élémentaires.”

“ La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non-seulement l'instruction scientifique, mais encore les connaissances morales en harmonie, comme nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste.

De là la *nécessité* d'avoir des *maîtres catholiques*, des *livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques*, et d'avoir la *liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique*, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent.”—[Encyclique *Affari vos*, p. 14. C'est nous qui avons mis en italiques].

DISTRIBUTION GRATUITE DE LIVRES D'ÉCOLE

Le gouvernement local fait offrir des livres gratuits si MM. les commissaires ou les maîtres d'écoles les demandent. C'est le peuple qui paie, en définitive, et après tout, cette gratuité n'est qu'apparente, nous n'y voyons pas d'objections en principe pour les écoles fréquentées par les enfants catholiques. Cependant, nous ferons remarquer que l'autorité ecclésiastique du diocèse n'a jamais renoncé à nos livres catholiques de *lecture*, d'*histoire* et de *géographie*.

S'il s'agit de distribuer gratuitement la *grammaire anglaise de West*, l'*arithmétique de Kirkland & Scott*, la *bible illustrée* et les livres bilingues, spécialement celui que le gouvernement vient de faire publier et qui est très bien fait—“*French-English Reader*”—

nous ne voyons aucun inconvénient à demander ces livres ; mais s'il s'agit de livres de lecture que l'autorité religieuse n'a jamais voulu accepter, nous prions les maîtres et maîtresses et MM. les commissaires d'écoles de ne pas demander ces livres.

A cette occasion, nous croyons bon de rappeler à MM. les commissaires d'écoles catholiques les recommandations de Mgr l'Archevêque :

“ Les commissaires d'écoles doivent se rappeler qu'ils ne cessent pas d'être catholiques et soumis à l'Eglise, parce qu'ils sont devenus officiers civils. Ils représentent les parents et les tuteurs catholiques. Aussi, leur devoir est de favoriser l'enseignement religieux et l'emploi des livres religieux. C'est pour eux un devoir de conscience de s'entendre avec leur curé ou leur missionnaire pour engager des maîtres ou des maîtresses catholiques, et ils doivent les engager à enseigner la *lettre du catéchisme*, au moins aux heures prescrites par la loi.”

Mission de Saint-Adelard

Près “Teulon”

ENTRE LE “LAC WINNIPEG” ET LE “LAC PLAT”

Le R. P. Boutin, des Missionnaires de Chavagnes (Vendée), a visité Saint-Adelard, en s'y rendant par le chemin de fer qui va de Winnipeg à Teulon et il y a rencontré le R. P. Adélarde Chaumont, O. M. I., qui était venu en voiture de Saint-Laurent.

A une assemblée des catholiques de l'endroit qui possèdent en tout 60 acres, on a passé, à l'unanimité, les résolutions suivantes, dimanche le 29 dernier, chez M. Paulus.

Résolu :

1o.—Que l'on construira une église ou chapelle de 40x26 et un presbytère.

20.—Que ces deux constructions doivent être placées au centre des colons déjà établis : or ce centre se trouve sur la section 20.

30.—Que l'on commencera cette semaine à charroyer le bois.

40.—Qu'une souscription soit faite par les trois syndics d'église choisis séance tenante et qui sont MM. Glémas, Senneville et Descoteaux.

Les soussignés espèrent que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque voudra bien ratifier leurs résolutions ou y apporter tel changement qu'il jugera convenable.

Cette mission est en bonne voie de progrès.

Le R. P. Boutin y a entendu 45 confessions d'adultes et d'enfants, et y a donné la communion à 36 adultes.

Une paroisse est une œuvre sainte ; si on met la foi et la charité chrétienne à la base de l'édifice, il ne sera pas ébranlé par la tempête.

Colonisation de l'Ouest par les Allemands

Catholiques

M. Lange, président de la Société Catholique d'Immigration à Saint-Paul, a eu, dernièrement, une longue conférence avec Mgr l'Archevêque. L'esprit pratique des Américains est admirable. Le gouvernement canadien offre des terres pour rien ! 160 acres pour \$10. Une société annonce la chose dans tous les journaux allemands des Etats-Unis et elle est appuyée par les RR. PP. Bénédictins qui s'offrent de pourvoir aux besoins spirituels des colons sous la direction de S. G. Mgr Pascal. En moins d'un an la société a fait inscrire *mille noms* pour des *homesteads* et le nombre va doubler, tripler avant la fin de l'été. C'est bien simple, le Canada offre de belles terres fertiles à ses enfants des provinces de l'est :

ceux-ci ne le croient pas, ou hésitent à venir, ou même sont empêchés de venir, et alors ces bonnes terres passent à d'autres.

Dans la Province de Québec on n'annonce pas le Manitoba et le Nord-Ouest, on les *dénonce trop souvent* !

Localités a Coloniser

Montmartre, près Wolseley, à 300 milles de Saint-Boniface, dans l'Assiniboia ; Saint-Antoine, à 140 milles de Saint-Boniface, dans l'Assiniboia ; Sainte-Amélie, près Sainte-Rose et Laurier, à 150 milles de Saint-Boniface, dans le Manitoba ; Saint-Adélar, près Teulon, à 60 milles de Saint-Boniface, dans le Manitoba, sont, avec Wauchope et High View (Assa), des localités avantageuses où il y a des *homesteads* à prendre, et où un prêtre sera envoyé pour résider, cette année.

Des chemins de fer, déjà commencés, vont traverser ces diverses colonies.

S'adresser, pour tout renseignement, à MM. Roy ou Gelley, bureau d'immigration, Winnipeg, ou au R. P. Blais, O. M. I., à Montréal, coin des rues Saint-Jacques et Cathédrale.

MONTMARTRE

De nombreux colons canadiens-français viennent de prendre des *homesteads* en cet endroit et ils disent qu'il y en a encore beaucoup d'autres à prendre. Avis aux intéressés. Un prêtre sera envoyé bientôt à Montmartre pour y résider

DING ! DANG !

La T. R. Mère Saint-Irénéé, Provinciale des SS. de N. D. des Missions, est allée à Qu'Appelle.

Candidats Catholiques

Les candidats catholiques qui brigueront les suffrages du peuple, aux prochaines élections pour la chambre locale, doivent se rappeler que leur devoir est de *réserver explicitement* auprès de leur chef politique, quel qu'il soit, *leur droit de réclamer nos droits scolaires*, parce que c'est là pour eux un *devoir de conscience*. Ces mêmes candidats doivent être déterminés à abandonner leur chef politique plutôt que de fléchir sur cette question de principe.

Le fait que tous les chefs de parti ont déclaré que la question des écoles était réglée, nous met dans une position pénible; mais si les députés catholiques élus sont unanimes et bien déterminés au sujet de nos réclamations, l'avenir nous ménagera d'agréables surprises.

Encore le Drapeau

Des citoyens influents de Québec se sont réunis en comité, sous la présidence de Mgr Gagnon, pour promouvoir la belle œuvre du drapeau canadien-français. Un autre comité s'est également formé dans le même but, à Montréal, sous la présidence de M. le Chevalier Alfred Prendergast, gérant de la Banque d'Hochelaga et ancien zouave de Pie IX; la jeune et vaillante ligue intercollégiale compte là des représentants.

Dimanche, le 5 courant, les élèves canadiens-français du collège de Saint-Boniface se réunissaient, dans le vaste parloir, pour l'organisation effective de leur comité. Le R. P. Ed. Lecompte, S. J., recteur d'une importante maison des Pères Jésuites de Montréal, prit la parole et dans un joli discours, d'une limpidité charmeresse, expliqua le but de la réunion. Les élèves ne savent pas pourquoi ils sont ici . . . mais ils vont l'apprendre. Tous ont dans les veines du sang français, mais aucun d'eux n'est Français; il relèvent de la

couronne britannique comme sujets anglais, mais aucun d'eux n'est Anglais. Que sont-ils donc ? Des Canadiens, ou, plus clairement encore, des Canadiens-français, nationalité distincte sur le sol d'Amérique et dont les représentants se trouvent aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada. Au strict point de vue de la nationalité, le drapeau de la France actuelle n'est pas leur drapeau ; au même point de vue, le drapeau anglais ne l'est pas davantage. Quel est donc leur drapeau ? Ils n'en ont pas. Le tricolore importé après la prise de Sébastopol n'est évidemment qu'un drapeau d'emprunt. Or, toute nationalité distincte a droit à un drapeau distinct, sinon politique à tout le moins patriotique. Les Canadiens-français ont droit à leur drapeau national. Cette idée a frappé plusieurs personnes éminentes et l'on s'est mis à l'œuvre pour choisir un drapeau.

Après quelques tâtonnements, on s'est rappelé l'héroïque bannière de Carillon, conservée comme une précieuse relique dans la voûte des archives de l'Université Laval, à Québec. On résolut de l'adopter en lui faisant subir les modifications nécessaires. Le choix était bon : c'est un drapeau glorieux qui rappelle la valeur de nos pères. Ici l'orateur, en un tableau graphique, fait l'histoire de la bataille de Carillon. Il loue la valeur des troupes anglaises et des Montagnards écossais ; mais les troupes françaises étaient bien aguerries ; quand l'attaque se concentra sur la droite, où se tenait Lévis, ce fut glorieux ; l'ennemi ne pouvait vaincre : il avait affaire à des Canadiens-français ! Le R. P. Lecompte décrit ensuite la bannière de Carillon et mentionne les modifications suggérées. On n'a pas encore adopté définitivement la feuille d'érable mais cette question est à l'étude. Il rappelle aussi qu'au point de vue artistique un certain nombre préféreraient le semis de fleur de lis d'or, tel qu'on l'a vu sur le drapeau récemment acclamé, en séance publique, au collège.

L'orateur explique ensuite les demandes du Sacré-Cœur, au temps où nous appartenions encore à la France. Cette demande a

été faite à nos pères comme aux pères des Français actuels. On s'efforce de la réaliser en France ; nous devons en faire autant. Le Sacré-Cœur veut régner sur les hommes par les hommes : contribuons à établir son règne, *Adveniat regnum tuum!* Ce pieux projet a été adopté par les comités de Québec et de Montréal : il a eu sa première reconnaissance publique à Saint-Boniface même. Veut-on du drapeau national tel que proposé ? L'orateur et son projet — inutile de le dire — furent chaleureusement applaudis.

On procéda ensuite à l'élection des officiers du comité dont le R. P. Couture, S. J., est le directeur. Norbert Bellavance fut élu président et Alexandre Beaupré, secrétaire. Pendant qu'on dépouillait les votes, Henri Manseau, accompagné au piano par le R. P. de Mangaleere, chanta la populaire chanson : *Mon Drapeau*.

Les officiers installés et leurs discours applaudis, le R. P. Lecompte montra le bel insigne du drapeau, le joli bouton préparé par les soins du comité de Montréal et dont les deux premiers exemplaires furent gracieusement envoyés à Saint-Boniface, en souvenir de la première reconnaissance publique du drapeau national du Sacré-Cœur, l'un pour Sa Grandeur Mgr Langevin, dont les nobles paroles sont encore dans toutes les mémoires, l'autre pour le R. P. Lecompte, S. J., auteur de la chanson *Mon Drapeau* et organisateur de la démonstration du 17 mars, au soir. Le R. P. Lecompte si clair et si précis jusqu'alors fut à ce moment tant soit peu incomplet ; il n'en voudra pas trop, espérons-le, au correspondant des CLOCHES qui se permet d'éclaircir et préciser davantage. Le bouton fut grandement admiré.

L'adhésion suivante aux résolutions des comités de Québec et de Montréal fut alors proposée. On remarquera le vœu final.

“Les élèves canadiens-français du collège de Saint-Boniface, Manitoba, réunis en comité général, déclarent adhérer pleinement à la résolution du comité de Québec, relativement au choix d'un drapeau national pour les Canadiens-français, savoir :

“ Le comité adopte pour projet de drapeau national pour les Canadiens-français, les quatre fleurs de lis blanches de la précieuse relique nationale qu'on appelle le *drapeau de Carillon*, sur champ d'azur, traversé d'une croix blanche, portant au centre l'emblème du Sacré-Cœur.”

“ Ils expriment de plus l'espoir que tous les Canadiens-français du Canada et des Etats-Unis s'uniront dans un même élan patriotique pour arborer, le 24 juin de la présente année, le drapeau national du Sacré-Cœur.”

La motion fut adoptée à l'unanimité. Lorsque le président proposa le Sacré-Cœur, l'assemblée, debout, répondit par une de ces acclamations débordantes d'enthousiasme dont la jeunesse conservera toujours l'exclusif et incommunicable monopole.

Statistiques

19 mars 1903

Il y a, en ce moment, dans le diocèse 136 prêtres repartis comme suit :

48 prêtres séculiers, 43 Missionnaires Oblats de M. I., 11 Chanoines Réguliers de l'I. C., 9 RR. PP. Jésuites, 7 RR. PP. Rédemptoristes, 6 RR. PP. Trappistes, 2 Missionnaires de la Salette, 1 R. P. Prémontré, 1 Missionnaire de Chavagnes (Vendée) ou Fils de M. I. Il y a aussi deux communautés de Frères : Les Frères de la Société de Marie, de Paris, dépendant de Dayton, Ohio, ils enseignent à Saint-Boniface et à Winnipeg, 8 sujets ; et les Frères de la “ Croix de Jésus,” de Ménestruel (France). Cette dernière communauté est enseignante et elle va commencer par fonder un orphelinat de garçons sur la ferme que Lord Douglas, chanoine d'Ecosse, et le R. P. St. John, du diocèse de Southwark, en Angleterre, ont commencé à exploiter, à Makinak, (près Sainte-Rosè-du-Lac), avec quelques orphelins venus des orphelinats d'Angleterre. Cette ferme est connue officiellement sous le nom de “ New-Southwark Farm.” M. l'abbé A. Beauregard, déjà missionnaire dans cette région et résidant à la “ Ferme,” sera l'aumônier des Frères de la Croix de Jésus.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES

RR. SS. Grises de la Croix, de Montréal, 59 sujets ; RR. SS. des SS. NN. de Jésus et Marie, de Montréal, 55 sujets ; RR. SS. des Cinq Plaies du Sauveur, de Lyon, 16 sujets ; RR. SS. Franciscaines Missionnaires de Marie, de Rome, 18 sujets ; RR. SS. de Notre Dame des Missions, autrefois de Lyon et maintenant de Deal, Angleterre, 35 sujets ; RR. SS. de Miséricorde, de Montréal, 8 sujets ; RR. SS. de Saint-Joseph, de Saint-Hyacinthe, 10 sujets ; RR. SS. de Sainte-Mairie de la Présentation, de Broom (Côtes du Nord, France), 7 sujets.

N. B.—Quatre de ces communautés sont chassées de France.

UN BOUQUET DE TROIS BELLES ROSES

(Suite)

II.

Mission de Notre Dame de Suffrages,
Sandy Bay, Lac Manitoba, Novembre 1902.

CONVERSION ET MORT EDIFIANTE D'UNE VIEILLE GRAND'MÈRE

Les catholiques de la Réserve sont réunis pour la retraite. Ils assistent fidèlement à chacun des exercices et écoutent les instructions avec beaucoup d'attention. C'est que tout dernièrement ils ont été témoins d'un grand miracle de la grâce. Il y avait dans la Réserve une vieille protestante, connue pour son fanatisme. Elle avait toujours fait tout en son pouvoir pour éloigner ses petits-enfants du prêtre catholique et les empêcher d'embrasser sa religion. Malgré son zèle, plusieurs lui avaient échappé. La vieille tomba malade. Son âge avancé ne lui laissait guère d'espoir de guérison. Elle se sentait donc mourir et jusqu'au bout elle avait

confiance dans le protestantisme ; quand tout d'un coup on l'entend s'écrier : “ Kawessa ! kawessa ! ” ‘ Impossible ! impossible ! ’ Je ne puis pas aller au ciel avec ma religion.” Il n’y avait autour d’elle que des catholiques. Aucun de ceux-ci, connaissant son fanatisme, n’osait lui demander si elle désirait voir le prêtre. Enfin le mari de l’une de ses petites filles, plus habituée avec sa vieille grand-mère, s’avise de lui faire cette question. “ Ta pi-ija-na, kit inendam ? ’ Penses-tu qu’il viendra ? ’ ” “ Ketchina, nukum, ’ Certainement, ma grand-mère, il suffit d’aller l’avertir.” “ Awinandom, nosis, ’ Va le chercher, mon petit-fils. ’ ” Le Père se rendit sur le champ, et, comme il connaissait la vieille grand-mère de vieille date, il s’assura d’abord de sa sincérité ; puis, il se mit à la préparer. Il ne lui restait plus grand temps. A peine eut-il achevé de lui administrer les sacrements et de lui donner les dernières bénédictions de l’Eglise, qu’elle expirait, ayant bien recommandé, avant de mourir, à ses petits-fils encore protestants, de suivre son exemple et d’embrasser la religion catholique, la seule bonne pour aller au ciel. A la fin de la retraite de novembre, deux d’entre eux faisaient leur abjuration ! *Deo gratias.*

(2eme Rose)

Note

La suite de la lettre de Mgr Taché est remise à la semaine prochaine.

AUX PRIERES

Delle Philomène Gauthier, sœur du R. M. Eug. Gauthier, décédée à Auburn, Maine, Etats-Unis, et inhumée à Sainte-Agathe, Man., lundi dernier.

R. I. P.

DING ! DANG !

Mgr l’Archevêque, durant son séjour à Saint-Charles et à Saint-François-Xavier, il y a quelques semaines, a préparé une circulaire au clergé concernant le dernier mandement du 2 février sur l’association de l’Union de Prières et d’autres sujets très importants.